

SÉNÉGAL

La terreur en Casamance

Index AI : AFR 49/02/98

Embargo : 17 février 98 (10 h 30 GMT)

Paris – « Les gendarmes lui ont coupé les lèvres et ils lui ont demandé de les manger. [...] Le sang s'est mis à couler et ils m'ont demandé de boire le sang. [...] Alors ils m'ont déshabillé et m'ont versé le contenu de bouteilles en plastique fondu et imbibé d'essence. »

Il s'agit là d'un des nombreux témoignages recueillis par Amnesty International illustrant l'horreur des tortures infligées en Casamance, au Sénégal, où même les personnes âgées et les femmes ne sont pas épargnées.

Dans son nouveau rapport intitulé Sénégal. La terreur en Casamance, l'Organisation évoque le sort de la population civile de cette région, qui est depuis quinze ans la victime impuissante des affrontements et des négociations entre le gouvernement sénégalais et le MFDC*. Un conflit dans le cadre duquel les deux parties ont sciemment choisi de terroriser les civils.

« Les violations massives des droits humains ne peuvent être mises sur le compte de "bavures", car l'armée sénégalaise est unanimement considérée comme une force bien structurée et disciplinée, a souligné Amnesty International. Ces violations engagent donc bel et bien la responsabilité des plus hautes autorités de l'État. »

Lors d'une entrevue avec une délégation de l'Organisation, l'année dernière, le président sénégalais Abdou Diouf s'était déclaré attaché à l'État de droit. Pourtant, dix mois après avoir reçu un mémorandum évoquant de manière précise un certain nombre de cas de torture, d'exécutions illégales et de "disparitions", le gouvernement n'a toujours pris aucune mesure et les violations des droits humains commises par les forces de sécurité en Casamance se sont multipliées.

Depuis avril 1995, 120 personnes sont détenues sans jugement depuis leur arrestation, sans qu'aucun fait grave ne soit reproché à la plupart d'entre elles. De nombreux détenus, dont la plupart sont des prisonniers d'opinion, ont été contraints sous la torture à signer des procès-verbaux, et nombre de personnes illettrées n'ont pu prendre connaissance de leur contenu, ceux-ci ne leur ayant pas été lus. Or, c'est sur la base de ces procès-verbaux que tous les détenus casamançais ont été « inculpés d'attentat contre la sûreté de l'État et l'intégrité du territoire national ».

« En Casamance, de nombreuses personnes sont arrêtées ou libérées non pas sur la base de décisions de justice, mais pour des motifs pouvant relever exclusivement de la stratégie politique : elles servent de monnaie d'échange dans le cadre des pourparlers entre le gouvernement sénégalais et le MFDC », fait observer Amnesty International.

En Casamance, la torture est pratiquée de manière systématique lors des arrestations, pendant la garde à vue – durant laquelle les personnes appréhendées sont détenues au secret – et lorsque les prisonniers sont transférés par bateau de la prison de Ziguinchor à celle de Dakar. Nombre de personnes ont également été torturées à leur domicile, devant leur famille, avant même qu'on leur eut posé la moindre question.

Les arrestations arbitraires et la torture sont devenus un moyen de gérer la crise. Pour humilier tous les suspects, y compris les femmes et les personnes âgées, et leur arracher des aveux, l'armée et la gendarmerie recourent à un impressionnant éventail de méthodes :

« Les gendarmes nous ont frappés n'importe où et le courant électrique secouait notre cœur et nos oreilles » ; « des gendarmes nous ont obligés à nous donner mutuellement des gifles, le

sang coulait des oreilles de détenus » ; « le courant électrique est arrivé au cœur, j'ai eu mal aux oreilles et je n'entendais plus. Cela m'a fait si mal que j'ai enlevé les fils électriques ». Une multitude de témoignages similaires et de preuves sérieuses, réunis par Amnesty International, illustrent la cruauté et l'inhumanité extrêmes des sévices infligés aux civils. Dans le cadre du conflit, plusieurs témoins ont mentionné le rôle joué par les médecins appartenant aux forces armées, qui soignent les victimes de torture sans s'opposer à cette pratique. Il semblerait que les personnes âgées soient tout particulièrement visées et que les femmes appréhendées soient sauvagement battues. Ainsi, dans les locaux de la gendarmerie de Nema, à Ziguinchor, une femme a été frappée à l'aide d'une branche de manguier jusqu'à ce que ses vêtements soient réduits en lambeaux et s'est retrouvée nue devant les autres détenus. D'autres ont été prises en otages par des gendarmes qui n'avaient pas trouvé la personne qu'ils recherchaient.

Amnesty International est tout particulièrement préoccupée par la "disparition" des personnes arrêtées par les forces de sécurité, dont on reste sans nouvelles, ainsi que par le phénomène récurrent des exécutions illégales, qui ont repris depuis juillet 1997. L'Organisation craint que la plupart des personnes "disparues" n'aient été tuées et enterrées dans des fosses communes. Si tel est le cas, en refusant de reconnaître leur mort, les autorités empêchent les familles de porter le deuil des êtres qui leur sont chers.

Depuis 1990, le MFDC s'est également rendu responsable d'homicides de villageois qui refusaient de lui procurer de la nourriture ou de l'argent, ainsi que d'autres civils soupçonnés de collaboration avec les autorités sénégalaises. Par ailleurs, il semble que certaines personnes aient été tuées sur la base de critères ethniques. Dans la nuit du 7 au 8 septembre 1997, des combattants du MFDC ont fait irruption dans le foyer de jeunes du village de Djibanar, dans le département de Sédhiou, et tué une dizaine d'enfants et d'adolescents.

Amnesty International dénonce depuis de nombreuses années les exactions commises en toute impunité par le MFDC contre des civils non armés. Les dirigeants politiques de cette formation ont régulièrement assuré à l'Organisation que des instructions écrites étaient données à leurs combattants, leur demandant de mettre fin à ces atteintes aux droits fondamentaux, mais elles sont manifestement restées lettre morte.

Amnesty International salue le récent appel en faveur de la paix lancé au mois de janvier par le principal responsable du MFDC, l'abbé Diamacoune ; néanmoins, elle souligne que, tant que ces atteintes aux droits humains demeureront impunies et que rien ne sera fait pour empêcher leur multiplication, il y aura peu d'espoir que la situation s'améliore quant au respect des droits de l'être humain I

*MFDC : Mouvement des forces démocratiques de Casamance, un groupe armé d'opposition qui réclame l'indépendance de cette région, située dans le sud du Sénégal.